DÉLIBÉRATION n° 2024-02

Complément campagne emplois 2023
Volet contractuel Enseignant et Enseignant-Chercheur

Point inscrit à l'ordre du jour n° 2

Conseil d'administration du 26 février 2024

Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et L. 712-6-1-III ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion mis à jour le 15 septembre 2022 ;
Vu la délibération n° 2022-98 du Conseil d'administration validant la campagne emplois 2023 en date du 12 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° 2023-03 du Conseil d'administration validant le complément de la campagne emplois 2023 en date du 16 mars 2023 ;
Vu la délibération n° 2023-36 du Conseil d'administration validant le complément de la campagne emplois 2023 vague 2 – enseignants et enseignants-chercheurs contractuels en date du 04 juillet 2023 ;
Vu la délibération n° 2023-61 du Conseil d'administration relative au complément de la campagne emplois 2023 vague 2 – enseignants et enseignants-chercheurs contractuels en date du 26 octobre 2023 ;
Vu l'avis du Comité social d'administration d'établissement en date du 1er décembre 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration **valide le complément de la campagne emplois 2023 – volet contractuel Enseignant et Enseignant-Chercheur.**

Le document est annexé.

Résultats du vote électronique						
Nombre de membres présents et représentés au moment du vote				35		
N'ayant pas pris part au vote				0		
Nombre de voix	pour	30	contre	1	abstention(s)	4

Fait à Saint-Denis le **26 février 2024**
Docteur Dominique MORAU

Premier Vice-Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DGJI

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 18 MARS 2024

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 18 MARS 2024

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Complément de la campagne d'emploi 2023 - Volet des enseignants et enseignants-chercheurs contractuels et MAD
Sous réserve de soutenabilité budgétaire et de la disponibilté des emplois

Composante	Nature de l'emploi	Disciplines	Quotité	EMPLOI	cout 2023 sur 3 mois	cout 2024 sur 8 mois	Arbitrage	Observations
UFR SHE	Enseignant Contractuel	Energétique et environnement	100%	CONT TP PARTIEL		32 387,78 €		Compensation du VPCA et PDT CAcR
UFR ST	Enseignant du 2nd degré	SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR (SII)	100%	Mise à disposition				Régularisation MAD du 01/09/2023 au 31/08/2024

Le 1er vice-président
de l'Université de
la Réunion

Dominique MORAU

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Approuvé par le Conseil d'Administration
dans sa séance du 26 FEV. 2024